



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Date de convocation 22 mars 2024	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 22 mars 2024	Nombre de conseillers présents :	17
	Nombre de conseillers votants :	20

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 22 mars 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, MM. MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mmes VUITRY, DENOYER, MM. PIERROT, JACQUET

Ont donné pouvoir : Mme Alexandra EYHERABIDE à M. Alain PRAT  
Mme Chrystelle LEPAGE à M. Rémi HEUDE  
Mme Laetitia LAUTRU à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : M. Thomas FILLATRE, M. Erwan MERLET, M. Bruno DUBOIS,

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

#### N° 2024 / III / 1 – 7.1 Débat d'orientations budgétaires

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4,  
VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,  
VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, promulguée le 29 décembre 2023 et publiée au JO du 30 décembre 2023,  
VU le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits,  
VU la délibération n° 2020 / VI / 4 – 5.2 du 19 décembre 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,  
VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
VU la délibération n° 2023 / XII / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,  
VU le rapport d'orientations budgétaires 2024, tel que présenté à l'assemblée,  
CONSIDÉRANT que celui-ci doit donner lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

**Le Conseil municipal**, après en avoir débattu, **Par 17 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**  
(A. VUITRY, J. VUITRY, A. PIERROT)

**PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2024.

Reçu le 02/04/2024

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

  


Publié le 2 avril 2024